



Chômage partiel en travaillant de nuit

Par **doumanours**, le **09/02/2009** à **16:19**

Bonjour, je travaille dans la métallurgie, dans une entreprise sous traitant pour l'automobile (PSA, Renault, VW, TRW, Bosch, ...) j'ai vu sur des forums que le décret pour les 60% est maintenant officiel, mais moi mon problème c'est que je taf de nuit, d'après ce que je sais, en chômage partiel, en plus des 60% du salaire brute, l'employeur doit aussi versé 50% peut être mm 60 avec la nouvelle loi, sur la prime majoration hrs de nuit !!! donc je voudrais savoir le calcul du retrait hrs chômées, et celui des 2 lignes d'allocations de chômage partiel avec les chiffres qui suivent (en ce basant tjrs sur les 50%) :

horaire mensuel 151hrs
salaire de base : 1830.81 €
taux horaire moyen : 12.071 €
ancienneté 176.75 €
taux horaire moyen : 13.434 €
majoration hrs de nuit 57h52 à 2.687 € = 154.54 €
net 35hrs de chômage partiel

si je demande cela, c'est qu'à mon avis mon entreprise nous ôte 35hr x (13.434 + (154.54/151.67hrs)) soit 35hr x 14.453 € net au total nous rajoute comme prime d'allocation chômage partiel 50% de cette somme pour moi, il devrait nous retirer comme les ouvriers d'équipe : 35 hrs x 13.434 € (taux horaire moyen) net nous rajouter au total : 35hr x ((13.434 + 2.687) x 50%)

je trouve rien de précis sur cela merci bonne soirée salutations